

**Commune de
Saint-Christophe-
en-Bresse
71370**

**3, Place de la Mairie
Saône et Loire**

Téléphone : 03 85 96 00 19
mairie@saintchristopheenbresse.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 11 + 3 pouvoirs

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre :

Date de convocation
3 juin 2024

Date d'affichage
3 juin 2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 071-217103985-20240610-36_2024-DE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juin 2024
Délibération n° 36-2024**

L'an 2024, le 16 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Thierry RAVAT

Etaient présents :

Thierry RAVAT, Patrick DUBETIER, Véronique CRENAUT-GAUDILLAT, Louis MERCIER Gilles JEANNIN, Maud GARNIER, Franck LORY, Dominique CAGNE, Brigitte LAURENT, Yann JOLY, Karine PHILIPPE,

Etai(ent) absent(s) excusé(s) : Sophie RAGONDET pouvoir à Véronique CRENAUT-GAUDILLAT, Daniel LIOCHON pouvoir à Franck LORY, Franck BERNARD pouvoir à Gilles JEANNIN, Hélène BLONDEAU

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maud GARNIER

OBJET : TARIFS MAISON POUR TOUS

Monsieur le Maire, rappelle les tarifs de la Maison Pour Tous

Il rappelle le coût actuel correspondant à la contribution de la consommation d'électricité qui s'élève à 0,50 € / kwh, la location de 180 € pour les habitants de la commune et de 280 € pour les personnes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à compter du 1^{er} janvier 2025 de ne pas changer le tarif de 0, 50 € / kwh d'électricité consommé
 - Fixe les tarifs de la location de la salle 190 € pour les habitants de la commune, 300 € pour les personnes extérieures.
- Précise que les locataires doivent verser un acompte lors de la réservation correspondant à la moitié du prix de la location, et verser le solde à la fin de la période de location.
- Pour les associations : 1^{ère} location gratuite, puis dès la 2^{ème} location 190 €, pas de facturation pour l'électricité
 - Caution de 450 € uniquement pour les locations aux particuliers
 - Caution ménage de 50 € uniquement pour les particuliers
 - Caution tri déchets 50 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Louhans, le
et publication du
Le Maire,

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

*Le Maire,
Thierry RAVAT*

